

*Guide pratique
des parents !*



ACCUEILS DE LOISIRS

Aubenas • Lavilledieu • Itinérances

3-11 ans & 11 ans et +

2025-2026



SECRETARIAT ENFANCE JEUNESSE :

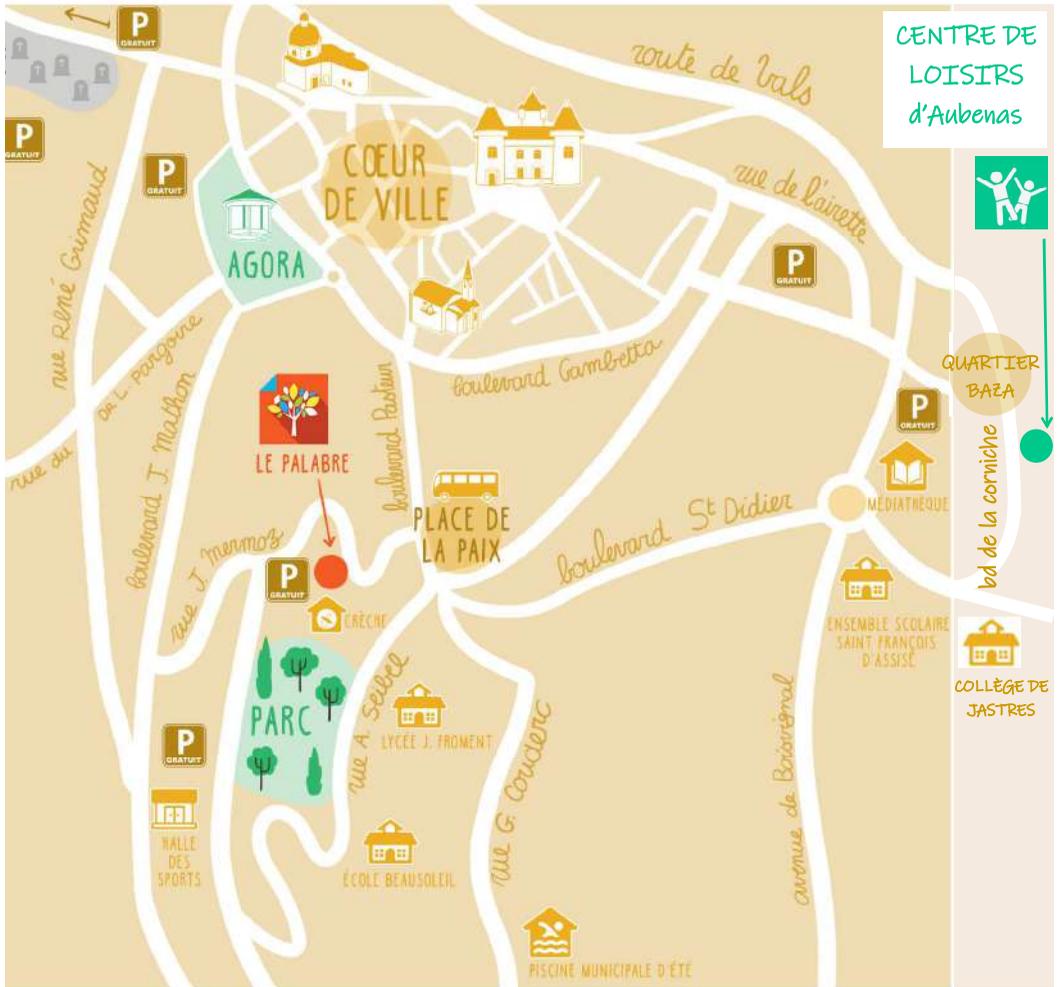
6 rue Albert Seibel, 07200 Aubenas.

04 75 35 28 73 - secretariatej.csc@gmail.com - www.csc-lepalabre.com

SECRETARIAT ENFANCE-JEUNESSE :

6 rue Albert Seibel, 07200 Aubenas.

☎ 04 75 35 28 73 - ✉ secretariatej.csc@gmail.com



PÉRIODE SCOLAIRE :

: VACANCES

	L	M	M	J	V
Fermé	08h30 12h00	08h00 12h00	08h30 12h00	Fermé	Fermé
Fermé	13h30 17h30	14h30 18h00	13h30 17h30	Fermé	Fermé

	L	M	M	J	V
	08h00 12h00	08h00 12h00	08h00 12h00	08h00 12h00	Fermé
	14h00 18h00	14h00 18h00	14h00 18h00	14h00 18h00	Fermé

■ Au centre socioculturel Le Palabre,
6 rue Albert Seibel, à Aubenas.

■ Au centre de loisirs d'Aubenas,
28 boulevard de la corniche, à Aubenas.



QUI SOMMES NOUS ?

- Le centre socioculturel le Palabre & ses agréments p. 2
- Vous situer et prendre part p. 3
- Le Projet éducatif p. 4
- Parcours : grandir avec le Palabre p. 5
- Équipe & Profils des animateurs des centres de loisirs p. 6
- Nos 5 centres de loisirs p. 7
- Capacité d'accueil & Communes conventionnées p. 8
- Financement, on vous dit tout ! p. 9



ENFANCE (3-11 ANS) :

- Aperçu de notre activité p. 11
- Projets pédagogiques p. 12
- Nos 4 centres de loisirs :
 - Aubenas p. 13
 - Lavilledieu p. 14
 - Zone Nord intercommunalité CCBA p. 15
 - Zone Sud intercommunalité CCBA p. 16
- Navettes vers les centres itinérants p. 17



SECTEUR JEUNE (COLLÈGE) :

- Notre centre de loisirs jeune : Aubenas p.19
- Projet pédagogique p.20
- Séjours p.21
- Mercredis scolaires : Accompagnement de projets jeunesse p.22
- Et après ? Stages, Bénévolat & Formation p.23



INSCRIRE MON ENFANT

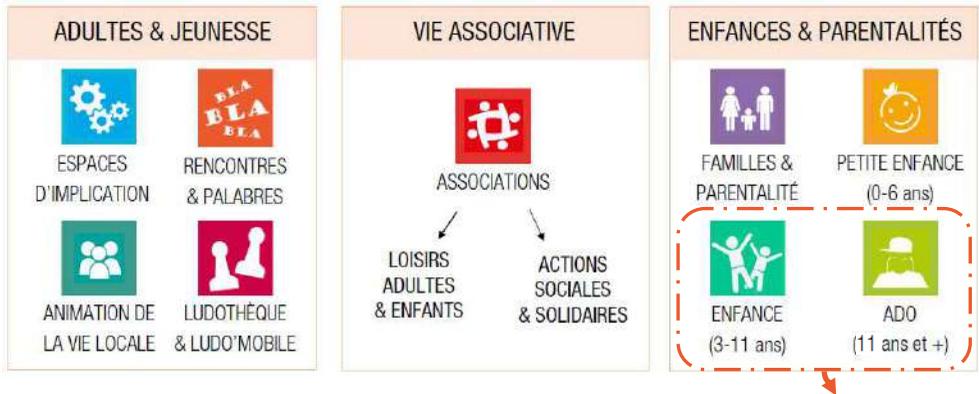
- L'inscription en 4 étapes p.25
- Calendrier des inscriptions & Programmes d'activités p.26
- Dossier individuel de l'enfant p.27
- Sur place ou en ligne avec votre espace p.28
- Enfants extraordinaires & neuro-diversité p.29
- Tarifs :
 - Mercredis scolaires p.30
 - Vacances & Séjours p.31
- Règlement intérieur p.32

LE CENTRE SOCIOCULTUREL LE PALABRE & SES AGRÉMENTS

Centre socioculturel :

Le Palabre est un **centre socioculturel** porté par des habitant.e.s du territoire autour d'une association loi 1901. Sa vocation est d'être un **lieu d'accueil, d'écoute et de convivialité** et de porter et défendre les valeurs des centres sociaux : **DÉMOCRATIE - SOLIDARITÉ - DIGNITÉ HUMAINE**. **Akteur de l'Éducation populaire**, comme tout centre socioculturel, le Palabre est un espace vecteur de lien social, un foyer d'initiatives créé par et pour les habitants, soutenu par des bénévoles et appuyé par des professionnels pour la mise en place de projets de développement et d'actions.

Le Palabre accompagne tous les publics en fonction de leurs besoins et envies spécifiques, pour faire société : Petite-Enfance, Enfance, Adolescence, Jeunesse, Parents, Familles, Actifs, Inactifs, Retraités, Bénévoles, Associations, Collectifs d'habitants. Son activité se structure autour d'**une dizaine de domaines de compétences** portés par une équipe d'une trentaine de salariés :



Centres de loisirs !

Agréments :

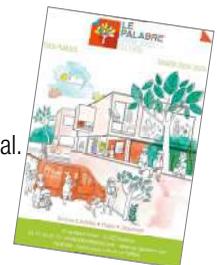
La mission éducative du Palabre est validée par :

- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour les publics :
 - de 3 à 14 ans,
 - de 14 ans et plus.

Un Projet Pédagogique doit être obligatoirement fourni (voir page 12).

- L'État, Jeunesse et Éducation Populaire (JEP).
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) après approbation de son Projet Social.

Demandez notre brochure générale pour en savoir davantage sur le centre socioculturel le Palabre :



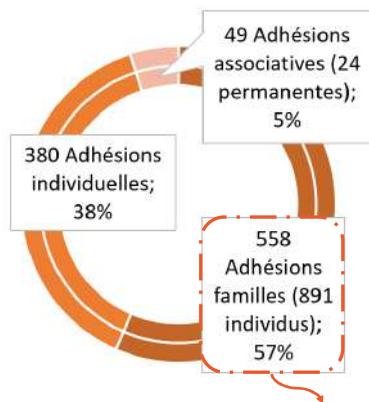


VOUS SITUER & PRENDRE PART

Votre adhésion & droit de vote à l'Assemblée Générale :

L'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs nécessite l'adhésion au Palabre (10€ / année scolaire / famille). En adhérent en tant que famille, vous approuvez le Projet Social et acquérez le droit de vote à l'Assemblée Générale, aux côtés des adhérents individuels et associatifs. Les familles représentent la plus grande part parmi les adhérents.

ADHÉSIONS en 2023 : 987



Vous et vos enfants !

ADHÉRENTS,
DEVEZ
USAGER ACTIF :



Je fais entendre ma **VOIX** : je vote à l'AG.

Adhérents c'est vous qui pilotez !

Participez à l'Assemblée Générale (en juin)
pour :

- Vous informer,
- Vous exprimer,
- Voter.

Et ainsi co-créez votre centre socioculturel.

Le Projet Social :

Le Projet Social est le **fondement même de l'ensemble de l'activité du centre**, telles les racines d'un *arbre à Palabre*. Véritable **outil de pilotage**, il permet de **maintenir une vision partagée** par tous les acteurs du centre, et d'y ajuster l'organisation et les actions. Le Projet Social définit des **orientations** en listant **motivations, buts, et actions** à mettre en oeuvre. Il est évalué tous les ans et révisé tous les 4 ans, de cette façon le Palabre peut rester connecté avec son temps et ses publics, et rendre compte de son activité auprès de ses partenaires. Les **4 orientations pour la période 2021-2025** sont :

1/ Famille & Parentalité : Le centre socioculturel, espace de ressources pour les familles dans la complémentarité de ses services et de ses partenaires.

2/ Associations & Collectifs : Le centre socioculturel, un espace de mise en valeur du bénévolat, du fait associatif, des dynamiques collectives.

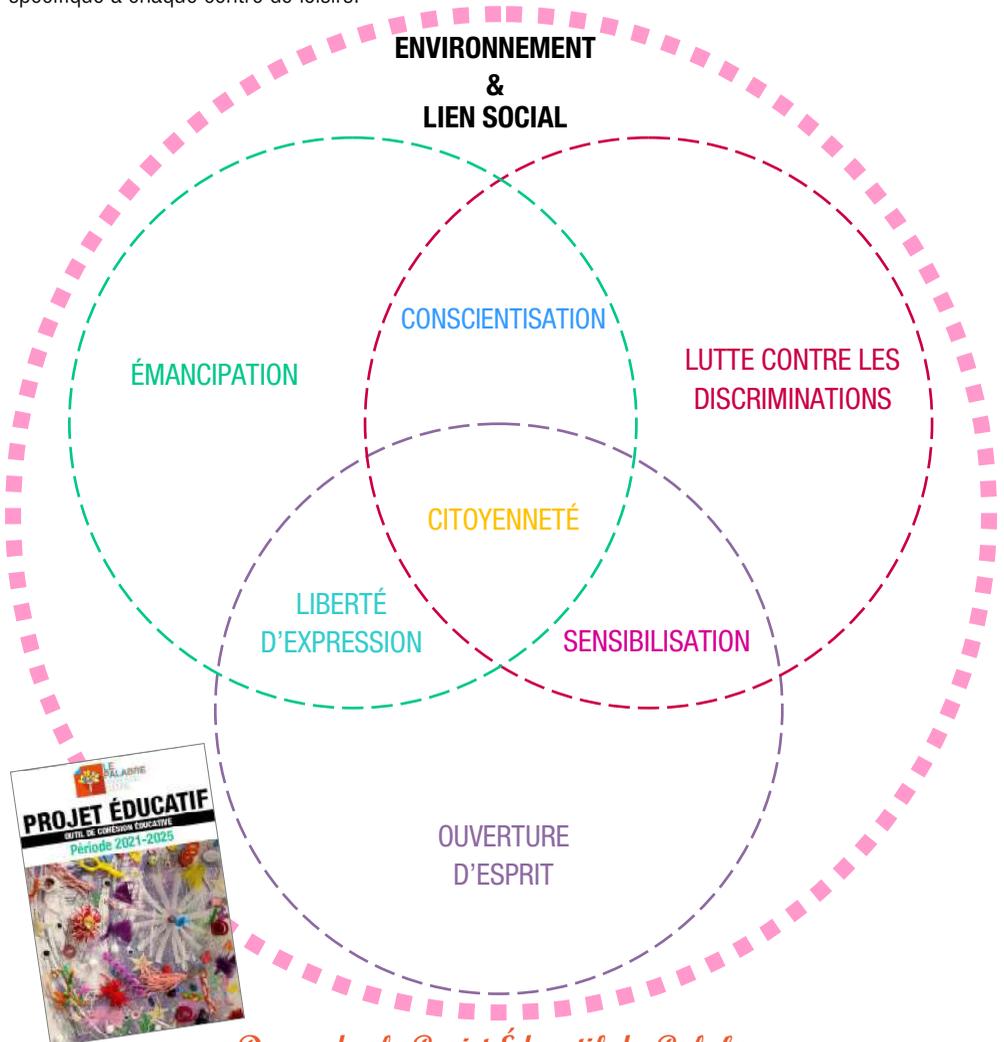
3/ Jeunesse : Le centre socioculturel s'attachera à faire du territoire une ressource pour la jeunesse et à promouvoir la jeunesse comme ressource pour le territoire.

4/ Animation de la vie locale : Le centre socioculturel, animateur de « la vie de la cité et des villages ».

LE PROJET ÉDUCATIF

Valeurs éducatives de référence :

Le **Projet Éducatif** s'inscrit dans la continuité du **Projet Social**, et dans la même temporalité soit 2021-2025. Son objectif est de renforcer la **cohésion éducative** auprès des différents publics auxquels les services du Palabre s'adressent. Il définit les **VALEURS PORTÉES** collectivement, choisies et validées par l'équipe d'animation et le Conseil d'Administration. Ces valeurs sont imbriquées les unes dans les autres, tels les pétales d'une fleurs. Du **Projet Éducatif** découle à son tour le **Projet Pédagogique**, spécifique à chaque centre de loisirs.



Demandez le Projet Éducatif du Palabre.



PARCOURS : GRANDIR AVEC LE PALABRE

À chaque âge ses besoins :

Le Palabre accompagne les familles et leurs besoins, au fur et à mesure de leur évolution :

- Recherche d'un mode de garde pour un enfant à venir (PIAPE - 0-3 ans).
- Préparation à la maternelle et apprentissage de la séparation familiale (Classe Passerelle).
- Entrée à l'école puis au collège avec l'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie (CLAS).
- Activités et sorties en familles... ou entre parents pour un temps de répit ! (ACF).
- Temps de jeux en famille au Palabre ou sur les itinérances à travers la CCBA (Ludothèque).
- Accès aux activités dispensées par les associations dans les murs du Palabre (Vie associative).
- Et bien sûr l'ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ans puis 11 ans et + (collège) !

L'enfant peut grandir au sein du Palabre et parcourir les espaces adaptés à son âge et à ses besoins. La famille peut solliciter un ou plusieurs espaces pour un seul enfant ou une fratrie. Plus tard, l'enfant devenu adolescent pourra avoir accès à d'autres espaces encore (voir pages 22 et 23)... mais laissons lui déjà le temps de grandir !

Espaces accessibles avec l'adhésion famille :

PETITE ENFANCE 0-3 ans	ENFANCE 3-11 ans	(PRÉ)-ADOLESCENCE 11-15 ans
 <ul style="list-style-type: none"> • Relais Petite-Enfance. • Classe Passerelle. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs : mercredis scolaires & vacances. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs : vacances.
 <ul style="list-style-type: none"> • Animation Collective Familles : activités et sorties. 		
<p><i>Patience... besoin de grandir encore un peu !</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la scolarité CLAS* : élémentaire & collège (2 groupes distincts - *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). 	
	 <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux activités dispensées par les associations (aux conditions et tarifs de chaque association). 	
 <ul style="list-style-type: none"> • Ludothèque : jeux sur place ou en itinérance. 		

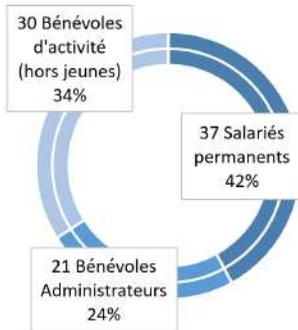
ÉQUIPE & PROFILS DES ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS

Effectif global :

Le Palabre est une **association loi 1901**, une **structure privée portée par un Conseil d'Administration** composé de bénévoles. En 2024 la structure comptait **30 salariés permanents**, et a signé un total de **250 contrats**. Les centres de loisirs impliquent une activité saisonnière et donc des recrutements réguliers sur des périodes courtes. Dans cette dynamique nous accompagnons des jeunes par des formations aux métiers de l'animation, par le biais de stages que nous mettons en place ou de contrats de professionnalisation (voir page 23). Parmi les 51 bénévoles réguliers, figuraient **21 Administrateurs** et **30 bénévoles très impliqués sur le terrain**.

Ainsi **88 personnes** sont identifiées comme porteuses du centre socioculturel, sur lequel l'activité d'accueil de loisirs repose.

PORTEURS DU CENTRE : 88



+ 80 vacataires sur les différentes vacances scolaires.

EMPLOIS À L'ANNÉE :

- **Salariés : 187**
(dont permanents et saisonniers)
- **ETP : 24**
(Équivalent Temps Plein)
- **Heures : 61 133**

Équipe d'animation par centre de loisirs (en 2022) :

1 DIRECTION qualifiée / Centre de loisirs : DEJEPS / BPJEPS / BAFD.	4 CDI
1 ANIMATEUR qualifié + 1 STAGIAIRE pour 8 à 12 enfants : - de 6 ans : 1 animateur / 8 enfants - profil BAFA ou CAP AEPE. + de 6 ans : 1 animateur / 12 enfants : profil BAFA / CPJEPS / BEJEPS.	88 PERSONNES & 192 CONTRATS 26 CDD, 156 CEE, 10 CUI.
1 PERSONNEL : Entretien & Cantine	

Retrouvez les coordonnées des directions des centres de loisirs dans les pages dédiées à chacun des 5 centres (pages 13 à 16, et 19).



NOS 5 CENTRES DE LOISIRS

L'accueil de loisirs en bref :

5 centres de loisirs sont présents au sein du Palabre, ils interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

	3-11 ANS	11 ANS ET + (Collège)
2 LIEUX FIXES :	<p>AUBENAS-BAZA Mercredis scolaires & Vacances.</p> <p>LAVILLEDIEU Mercredis scolaires & Vacances.</p>	<p>AUBENAS Vacances.</p>
2 ITINÉRANCES : Changement de commune à chaque période de vacances	<p>ZONE NORD intercommunalité CCBA Vacances.</p> <p>ZONE SUD intercommunalité CCBA Vacances.</p>	
FERMETURE :	<p>Jours fériés & Congés annuels de chaque centre.</p>	
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE:	<p>Les 28 communes de l'Intercommunalité du Bassin d'Aubenas.</p>	

4 centres pour les 3-11 ans :

Afin de couvrir les besoins des 28 communes de l'intercommunalité, sont mis en place **2 lieux d'accueils fixes et 2 lieux d'accueil itinérants**.

Les centres fixes accueillent les enfants des habitants des communes conventionnées (voir page 8), avec priorité donnée aux habitants de la commune d'implantation du centre (Aubenas ou Lavilledieu).

Les centres itinérants accueillent tous les enfants de l'intercommunalité CCBA, indépendamment de la commune de résidence incluse dans celle-ci. Le choix entre le centre de la zone Nord ou de la zone Sud est libre. Des navettes sont mises en place pour desservir les centres itinérants, gratuitement sur réservation (voir page 17).

1 centre pour les 11 ans et + (collégiens) :

Les collégiens sont accueillis uniquement **pendant les vacances scolaires**, pour l'alternative proposée sur les mercredis voir l'Accompagnement Projets Jeunesse (page 22).

CAPACITÉ D'ACCUEIL & COMMUNES CONVENTIONNÉES

Capacité d'accueil à la journée :

La capacité d'accueil cumulée des 4 centres de loisirs, dédiés aux 3-11 ans, va de **216 à 272 enfants**. Concernant les 11 ans et plus, elle est de **16 à 20 jeunes**, en lien avec la demande plus limitée de ce public plus autonome et en recherche d'émancipation.

	3-4 ANS	5 ANS	6-7 ANS	8-11 ANS	11 ANS ET +
AUBENAS	24	24	24	24	
LAVILLEDIEU	16 (jusqu'à 24 l'été)		24 (jusqu'à 32 l'été)		
NORD CCBA	16 (24 en été)		24 (36 en été)		
SUD CCBA	16 (24 en été)		24 (36 en été)		
JEUNES	-				16 à 20
CUMULS	De 96 à 120 enfants		De 120 à 152 enfants		De 16 à 20 jeunes
	De 232 à 292 accueils simultanés				

Communes conventionnées (pour les centres de loisirs fixes - Aubenas et Lavedieu) :

Les communes conventionnées sont celles dont la Mairie a signé avec le Palabre une **Convention de soutien financier**, c'est-à-dire celles qui se sont engagées à contribuer au financement de l'accueil des enfants des familles de leurs communes. Ci-dessous la liste en date de juillet 2024 :

19 COMMUNES :	Mercredis scolaires	Vacances	St-Etienne-de-Boulogne	X	X
Ailhon	X	Noël	St-Etienne-de-Fontbellon*	X	X
Aizac	2 jours / an / enfant.		St-Julien-du-Serre*	X	X
Aubenas	X	X	St-Privat	X	X
Genestelle	X	X	St-Sernin	X	
Juvinas*	X	X	Ucel	X	X
Labégude	X	X	Vallées d'Antraigues-Asperjoc	X	X
Lachapelle-sous-Aubenas	X		Vals-les-Bains	Quand accueil de loisirs de Vals fermé.	
Lavedieu	X	X	Vesseaux*	X	X
Lentillères*	X	X	Vinezac	X	
Mercuer	X				
St-Didier-sous-Aubenas	X				

7 communes de la CCBA non conventionnées : Fons, Labastide-sur-Besorgues, Laviolle, Mézilhac, St-Andéol-de-Vals, St-Joseph-des-Bancs, St-Michel-de-Boulogne.

* Dans la limite du budget annuel.

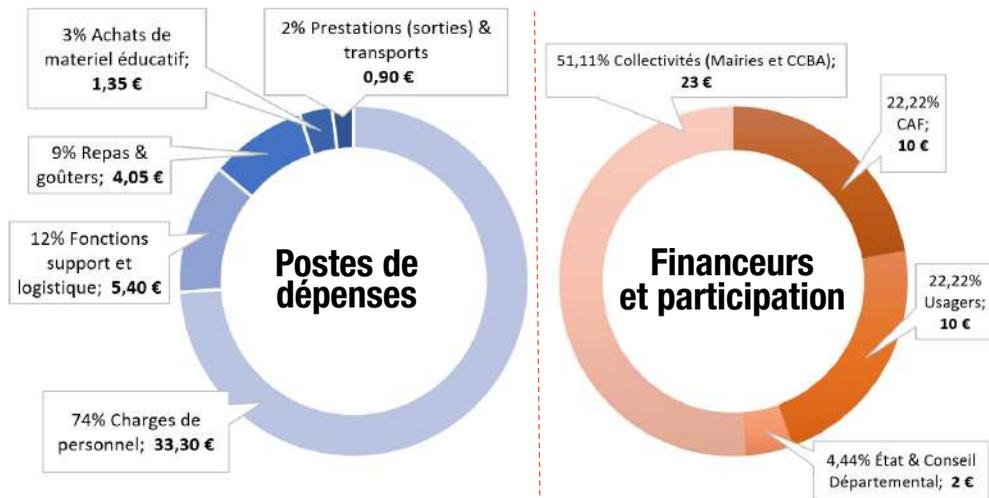


FINANCEMENT ON VOUS DIT TOUT !

Coût journée moyen* par enfant :

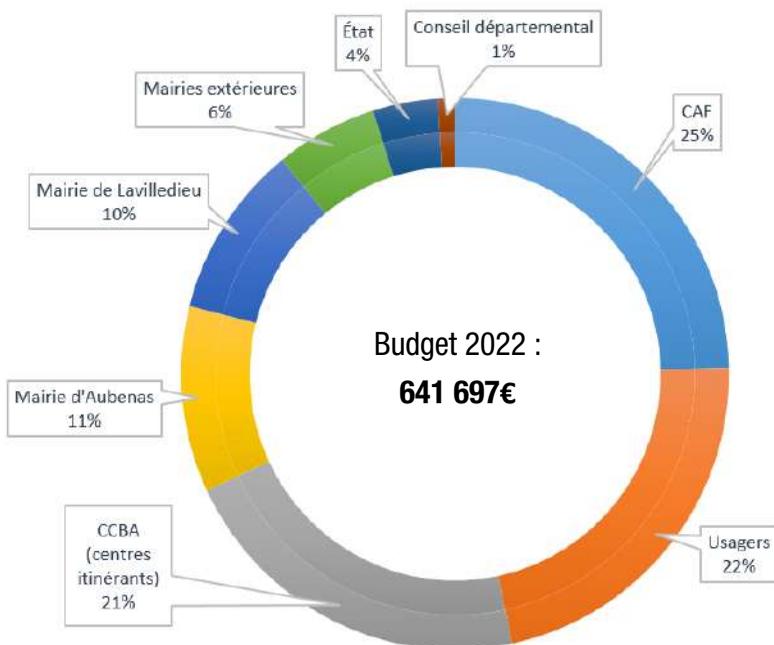
* En 2022 - Hors mise à disposition bâtiment.

45€



Les financeurs des centres de loisirs :

En 2022.



ENFANCE

3-11 ANS





APERÇU DE NOTRE ACTIVITÉ

L'accueil de loisirs 2024 en chiffres :

835 enfants de 3 à 11 ans, issus de 558 familles ont été accueillis dans les centres de loisirs du Palabre en 2022. Chaque enfant a été accueilli en moyenne 13 jours sur l'année. Au global cela représente 12 685 accueils. L'itinérance représente 32,80% de l'activité d'accueil de loisirs, en 2023 les centres itinérants ont couverts 8 communes.

		MECREDIS SCOLAIRES	JOURNÉES VACANCES	CUMUL JOURNÉES
2 LIEUX FIXES :	AUBENAS	2 456 JOURNÉES	5 056 JOURNÉES	7 512 JOURNÉES
	LAVILLEDIEU	826 JOURNÉES	789 JOURNÉES	1 615 JOURNÉES
2 ITINÉRANCES :	NORD CCBA	[Cellule grise]	1 763 JOURNÉES 2 802	4 565 JOURNÉES
	SUD CCBA			
835 ENFANTS		JOURNÉES PAR ENFANT : 15 en moyenne		13 692 JOURNÉES

Répartition géographique des accueils de loisirs :

Périmètre géographique : les 28 communes de la CCBA,
Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

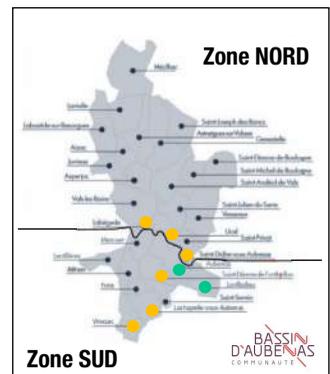
● **2 centres FIXES :** - Aubenas - Lavedieu.

● **2 centres ITINÉRANTS :**

11 communes d'accueil en alternance.

- NORD CCBA : Labégude / Ucel / Saint-Didier-sous-Aubenas / Saint-Privat / Vesseaux / Vals-les-bains.

- SUD CCBA : Lachapelle-sous-Aubenas / Lavedieu / Saint-Etienne de-Fontbellon / Saint-Sernin / Vinezac.





PROJETS PÉDAGOGIQUES

Document de référence du fonctionnement collectif :

Le **Projet Pédagogique** découle du **Projet Éducatif** (voir p.4) qui découle lui-même du **Projet Social** (voir p.3). Ces documents, travaillés en équipe et approuvés par le Conseil d'Administration ont plusieurs fonctions :

- Construire une **démarche pédagogique** à destination des enfants.
- Définir des **objectifs de terrain** au plus près de la réalité de nos publics.
- **Donner du sens** aux actions proposées.
- **Informers les familles.**
- Garantir la **cohésion globale** du lieu d'accueil.
- Garantir le **respect de la législation** cadrant l'accueil de loisirs d'enfants.



Approche humaine & qualitative par centre de loisirs :

Chacune des équipes élabore son **Projet Pédagogique** pour une période d'un an, y figurent :

- L'**approche pédagogique** choisie, avec ses valeurs incontournables et ses objectifs.
- Le **fonctionnement du centre** : journée type, organisation de la vie collective, moyens.
- L'**encadrement** : les types d'animations proposées, les projets mis en place, la sécurité.
- Le **place de chacun** : direction & équipe et leurs missions, famille & enfants, évaluation.

Une **démarche d'évaluation systématique** permet à l'équipe d'animation de maintenir et de faire évoluer la qualité d'accueil du centre de loisirs, ainsi que la pertinence de sa programmation. Pour ce faire des temps sont alloués au recueil de la parole et du vécu de chacun : enfants, familles, équipe pédagogique.

Ceci est un levier de motivation et d'évolution pour les équipes. Les retours sont compilés par écrit et permettent d'affiner les axes du **Projet Pédagogique** d'une année sur l'autre.



*Documents disponibles sur notre site internet ou consultables sur place,
n'hésitez pas à nous les demander.*



CENTRE DE LOISIRS D'AUBENAS-BAZA

Coordonnées :



- **LIEU :** 28 boulevard de la corniche - 07200 Aubenas.
Groupes d'âge répartis dans les bâtiments.
- Bâtiment du haut : 3-5 ans.
- Bâtiment du bas : 6-11 ans.
- **DIRECTION :** Élodie TAUPENAS
enfancejeunesse.csc@gmail.com

Groupes d'âge :

PANDO 3-4 ANS	IROKO 5 ANS	WANDOO 6-7 ANS	T'JIKKO 8-11 ANS
---------------	-------------	----------------	------------------

Inscriptions :

	DURÉE	REPAS	FERMETURE
MERCREDIS SCOLAIRES	Journée ou demi-journée.	En option.	SEPTEMBRE : 1ère semaine.
VACANCES	Journée complète.	Inclus.	- AOÛT : 2 dernières semaines. - NOËL : la 1ère semaine.

Départs & Arrivées des enfants : horaires & lieux

Les repas sont pris à la cantine située à proximité, en contrebas des locaux dédiés aux activités, ainsi les groupes d'enfants s'y rendent à pieds avec leurs animateurs.

• Mercredis scolaires :

MATIN	07h45 à 09h15.
MIDI	Avant le repas : 11h30 à 12h30. Après le repas : 13h30 à 14h30
SOIR	16h30 à 18h00.

• Vacances :

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 07h45 à 09h15	-	-
DÉPARTS	-	-	De 16h30 à 18h00



CENTRE DE LOISIRS DE LAVILLEDIEU

Coordonnées :



- **LIEU :** 110 route de Moulin - 07170 Lavilledieu.
Route de Lussas, locaux de l'ancienne école maternelle.
- **NAVETTE :** Une navette est proposée les mercredis au départ du centre de loisirs d'Aubenas, à destination de Lavilledieu. Sur réservation.
- **DIRECTION :** alshlavilledieu.csc@gmail.com

Groupes d'âge :

PIXIES 3-5 ANS (maternelle)

ORÉADES 6-11 ANS

Inscriptions :

	DURÉE	REPAS	FERMETURE
MERCREDIS SCOLAIRES	Journée ou demi-journée.	En option.	SEPTEMBRE : 1 ^{ère} semaine.
VACANCES	Journée complète.	Inclus.	- AOÛT : mois entier. - Vacances de NOËL.

⚠ *Vacances d'automne* : Inscription au centre de Lavilledieu sous l'intitulé « centre itinérant sud ».

Départs & Arrivées des enfants : horaires

Les repas sont pris sur place dans l'espace cantine.

• Mercredis scolaires :	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 07h45 à 09h15	De 11h30 à 12h30	De 13h30 à 14h30
DÉPARTS	De 11h30 à 12h30	De 13h30 à 14h30	De 16h30 à 18h00

NAVETTE : - Accueil du matin de 07h45 à 08h30 au centre de loisirs d'Aubenas (quartier Baza).
- Accueil du soir de 17h00 à 18h00 au centre de loisirs d'Aubenas (quartier Baza).

• Vacances :	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 07h45 à 09h15	-	-
DÉPARTS	-	-	De 16h30 à 18h00



CENTRE DE LOISIRS ITINÉRANT ZONE NORD CCBA

Coordonnées :



- **LIEU :** École municipale d'une des 18 commune de la zone nord de l'intercommunalité du Bassin d'Aubenas.
- **DIRECTION :** alsh.ccpav.csc@gmail.com

Groupes d'âge :

LES P'TITS LOUPS 3-6 ANS (maternelle)

LES DRAGONS 7-11 ANS

Inscriptions :

	DURÉE	REPAS	FERMETURE
MERCREDIS SCOLAIRES	Service non disponible (les écoles étant occupées).		
VACANCES	Journée complète.	Inclus.	- AOÛT : mois entier, 1 année sur 2 en alternance avec l'autre centre itinérant (sera ouvert en août 2025). - Vacances de NOËL.

L'itinérance :

L'itinérance réside dans le changement de commune à chaque période de vacances.

Le choix du centre Nord ou du centre Sud est libre, indépendant de la commune de résidence.

LA ZONE NORD CCBA REGROUPE 18 COMMUNES :

Aizac / Vallées d'Antraigues-Asperjoc / Genestelle / Juvinas / Labastide-sur-Besorgues / Labégude / Laviolle / Mézilhac / St-Andéol-de-Vals / St-Didier-sous-Aubenas / St-Etienne-de-Boulogne / St-Joseph-des-Bancs / St-Julien-du-Serre / St-Michel-de-Boulogne / St-Privat / Ucel / Vals-les-Bains / Vesseaux.

Départs & Arrivées des enfants : horaires

Les repas sont pris sur place dans l'espace cantine.

• Vacances :	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 07h45 à 09h15	-	-
DÉPARTS	-	-	De 16h30 à 18h00

**CENTRE DE LOISIRS ITINÉRANT ZONE SUD CCBA****Coordonnées :**

- **LIEU :** École municipale d'une des 10 commune de la zone sud de l'intercommunalité du Bassin d'Aubenas.
- **DIRECTION :** alsh.vinobre.csc@gmail.com

Groupes d'âge :

LES P'TITS LAPINS 3-6 ANS (maternelle)

LES RENARDEAUX 7-11 ANS

Inscriptions :

	DURÉE	REPAS	FERMETURE
MERCREDIS SCOLAIRES	Service non disponible (les écoles étant occupées).		
VACANCES	Journée complète.	Inclus.	- AOÛT : mois entier, 1 année sur 2 en alternance avec l'autre centre itinérant (sera fermé en août 2025). - Vacances de NOËL.

L'itinérance :

L'itinérance réside dans le changement de commune à chaque période de vacances.

Le choix du centre Nord ou du centre Sud est libre, indépendant de la commune de résidence.

LA ZONE SUD CCBA REGROUPE 10 COMMUNES :

Ailhon / Aubenas / Fons / Lachapelle-sous-Aubenas / Lavilledieu / Lentillères / Mercuer / St-Etienne-de

Départs & Arrivées des enfants : horaires

Les repas sont pris sur place dans l'espace cantine.

• **Vacances :**

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 07h45 à 09h15	-	-
DÉPARTS	-	-	De 16h30 à 18h00



NAVETTES VERS LES CENTRES ITINÉRANTS



Service gratuit :

Un système de navette à destination des centres de loisirs itinérants est proposé, les communes de départ et d'étape sont définies en fonction du nombre d'enfants ainsi que de l'éloignement. Ce service est mis en place à partir de deux enfants (pas de navette individuelle).

- **Zone NORD de l'intercommunalité :**

Communes généralement desservies : St-Didier-sous-Aubenas / St-Privat / Vesseaux.
Horaires et ordre des arrêts varient en fonction de la commune d'accueil du centre itinérant.
(Le Palabre n'est pas desservi).

- **Zone SUD de l'intercommunalité :**

Communes généralement desservies :
Vinezac / Lachapelle-sous-Aubenas / St-Etienne-de-Fontbellon.
Horaires et ordre des arrêts varient en fonction de la commune d'accueil du centre itinérant.
(Le Palabre n'est pas desservi).

- **Mois d'Août :**

Chaque centre de loisirs itinérant est fermé au mois d'Août une année sur deux, en alternance. Il est alors proposé aux familles d'inscrire leurs enfants sur l'autre centre itinérant et de bénéficier d'un service de navette partant de la commune d'accueil du centre de loisirs fermé, à destination de celui qui est ouvert. Cette navette est directe, pour des raisons d'horaires et de respect du rythme des enfants elle ne fait pas d'étapes dans d'autres communes.

Réservation indispensable :

La réservation est indispensable afin de garantir la disponibilité d'une place pour votre enfant, et surtout pour assurer sa sécurité en évitant que nous ne partions sans lui ! La réservation est à effectuer **lors de l'inscription sur votre Espace Famille, ou plus tard par e-mail** (dans la limite des places disponibles. Les trajets aller et retour sont obligatoirement identiques - pas de changement de commune possible).

SECTEUR JEUNE COLLÈGE & LYCÉE





NOTRE CENTRE DE LOISIRS JEUNES AUBENAS

Coordonnées :



- **LIEUX :** 6 rue Albert Seibel - 07200 Aubenas.
Accès par les rues Seibel ou Jean Mermoz.
- **DIRECTION :** jeunesse.lepalabre@gmail.com
07.66.07.03.68

Groupe d'âge unique :

SECTEUR JEUNES : collégiens (11 ans et +)

Inscriptions :

	DURÉE	REPAS	FERMETURE
MERCREDIS SCOLAIRES	Service non disponible : proposition alternative voir page 22.		
VACANCES	Journée complète. - Séjour en été (3 à 5 jours).	Inclus.	- AOÛT : 2 dernières semaines. - Vacances de NOËL.

REPAS :

Chaque semaine les repas sont **choisis collectivement**. Les jeunes élaborent leurs menus, font les courses et se chargent ensuite de la **préparation quotidienne** des repas

Départs & Arrivées des jeunes : horaires

• Vacances :

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉES	De 09h00 à 10h00 Sauf vendredi 13h00 à 14h00	-	-
DÉPARTS	-	-	De 17h00 à 18h00 Sauf vendredi 22h00 à 22h30



PROJET PÉDAGOGIQUE

Pédagogie émancipatrice :

En recherche d'**autonomie**, le public adolescent a besoin d'un accompagnement responsabilisant laissant plus de **liberté** et de place à l'**initiative**. Pour cela, les jeunes disposent de leur propre espace, à distance de l'espace enfance. **Expression et écoute** sont au coeur de l'accueil car essentiels au sein du groupe pour permettre d'aboutir à des **choix collectifs**, parmi lesquels figure notamment la **gestion d'un budget**.

De la même façon que pour les 4 centres de loisirs dédiés aux 3-11 ans, un **Projet Pédagogique spécifique** (voir page 12) vient définir l'approche humaine et qualitative de l'accueil de loisirs des jeunes.

POSITION D'ACTEURS :

- **PROGRAMME D'ACTIVITÉS :**

Il est **construit par les jeunes à 75%** ! Chaque lundi un temps est dédié à l'organisation de la semaine et des prochaines vacances. Si un jeune n'était pas présent lors des temps de préparation il pourra profiter des temps dédiés à l'organisation collective pour partager ses idées, et participer aux choix parmi les propositions faites par les autres jeunes, ou par l'équipe d'animation. Les 25 % restant sont des activités choisies par l'équipe d'animation à la fois autour de divertissements et de valeurs sociales.

- **REPAS :**

Chaque semaine les repas sont **choisis collectivement**. Les jeunes élaborent leurs menus, font les courses et se chargent ensuite de la **préparation quotidienne** des repas.

AUTONOMIE & RESPONSABILISATION :

- **TEMPS LIBRE :**

Des temps libres entre jeunes, sans animateur, sont permis **sous condition de respect des consignes** (durée, lieu...).

- **AUTOFINANCEMENT :**

Dans le but de réaliser une sortie donnant envie aux jeunes, **des actions sont imaginées avec eux afin de récolter de l'argent**.



*Document disponible sur notre site internet ou consultable sur place,
n'hésitez pas à nous le demander.*



SÉJOURS

Évasion nature :

Chaque été un ou deux séjours sont proposés aux jeunes sur **3 à 5 jours**, généralement en **camping** et toujours dans un **esprit participatif**. Les jeunes participent à l'élaboration du programme et des menus, puis cuisinent au quotidien. Des activités de plein air sont proposées pour profiter de la belle saison et se dépayser.

Pour des raisons de sécurité, les activités nautiques nécessitent le **brevet de natation**, votre enfant peut par exemple l'obtenir auprès de la piscine l'Hippocampe à Aubenas. Il s'agit d'un diplôme fourni par un maître nageur, qui atteste de la capacité d'une personne à nager sur une certaine distance.

Les activités sportives nécessitant des consignes de sécurité techniques, sont encadrées par des professionnels diplômés d'un **brevet d'état** (escalade, canyoning,...).

Séjours de l'été 2024 :

Pour exemple, deux séjours ont été proposés l'été 2024 :

- **Séjour « Été numérique »** co-construit avec 7 secteurs jeunesse de l'Ardèche, accueillant 90 jeunes autour de 10 animateurs. 5 jours en centre de vacances à Salavas, avec au programme : baignade, Just Dance, jeux vidéo, numéri'quizz, atelier son, veillée.

- **Séjour « Sports & Nature »** construit avec les jeunes présents sur l'accueil de loisirs des vacances de printemps. 3 jours en Lozère au lac de Villefort, dans un camping agréé jeunesse & sports, sous grandes tentes marabout. Repas préparés sous un tente aménagée en espace cuisine avec gazinière, réfrigérateur, ainsi qu'un espace repas abrité avec tables et chaises. Au programme des activités : baignade, via ferrata, bateau à voile, rando, veillée et surprises !





MERCREDIS SCOLAIRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS JEUNESSE

Expérimenter son pouvoir d'agir !

L'accueil de loisirs peut donner goût à l'esprit collectif et participatif et ainsi faire émerger l'envie d'**expérimenter son pouvoir d'agir** ! À cette fin nos équipes accompagnent les jeunes et leurs idées d'initiatives dans le cadre de l'Accompagnement Projets Jeunesse dédié aux 12-17 ans. Cet espace est proposé les **mercredis après-midi scolaires**, sous forme d'une **permanence en accès libre et gratuit**, et autour de deux tranches d'âge distinctes (12-14 ans et 15-17 ans).

Les jeunes entrent souvent dans une dynamique de projet par ses aspects les plus pratiques : la recherche d'un local, le besoin de se rencontrer, la mise en place d'une soirée, une envie de solidarité ou bien la volonté de faire « bouger » leur quartier, leur village ou leur commune. En agissant pour eux-mêmes et pour les autres, ils deviennent **acteurs de leur territoire, tout en se faisant plaisir dans la réalisation d'un projet qui leur ressemble et qui leur appartient.**

Conseils & Informations vers l'autonomie :

L'espace jeune du Palabre propose d'**accompagner des projets collectifs et solidaires** portés par des jeunes du territoire, en leur donnant accès à des informations et conseils. Que le projet soit déjà bien déterminé ou pas, nos animateurs se proposent d'être une **personne ressource pour apporter une aide** dans : les démarches, la réalisation d'actions, l'obtention du soutien d'une Mairie / d'une association / d'enseignants... ou encore pour trouver des financements, des astuces, des bons plans.



Prendre place dans la « cité »

L'espace jeune du Palabre donne la possibilité de participer et de **contribuer à la démocratie locale**, par la mise en oeuvre de débats publics, de rencontres. Selon les projets et les thématiques, des représentants des institutions locales et des habitants peuvent s'y associer.

Contact :

Animation Jeunesse : ✉ jeunesse.lepalabre@gmail.com

☎ 07.66.07.03.68

ACCUEIL & RENCONTRE : soit directement sur place au Palabre les mercredis après-midi de 14h à 18h, soit sur RDV à prendre par téléphone auprès de l'animatrice (numéro ci-dessus).



ET APRÈS ?

STAGES, BÉNÉVOLAT & FORMATION

Le secteur jeune est en partenariat étroit avec la Mission Locale qui lui adresse régulièrement stagiaires et bénévoles. Stage et bénévolat au Palabre permettent d'acquérir une expérience de terrain dans les domaines de l'animation et/ou du monde associatif, et de découvrir des métiers.



Stages :

En 2023 le Palabre a accueilli une dizaine de stagiaires autour de missions **en lien avec l'animation auprès des enfants** (centres de loisirs, classe passerelle, ludothèque, accompagnement à la scolarité) **ou des adultes** (hors les murs, à la rencontre des habitants).

Comment devenir stagiaire ?

- Avoir **14 ans**, ou être en 3ème.
- Transmettre **CV + lettre de motivation** au minimum 3 semaines avant le démarrage.
- Selon les possibilités, une rencontre avec l'animateur en charge des stages permettra de définir les besoins et envies du jeune, ainsi que de partager la charte de posture du stagiaire.
- Après le stage un bilan est réalisé avec l'animateur.

Bénévolat :

Les espaces de bénévolat du Palabre sont multiples, et organisés en 4 catégories, de façon à orienter individuellement vers le ou les espaces adaptés : **COUP DE MAIN / ACTION / PROJET / PILOTAGE**. Un certificat de bénévolat peut-être remis sur demande, et une possibilité de partenariat avec le Secours Populaire autour du financement du permis de conduire est envisageable.

Comment devenir bénévole ?

- Avoir **16 ans**.
- Remplir une **fiche contact bénévolat** auprès de l'accueil.
- Passer un **entretien de motivation et d'engagement** avec le référent bénévolat jeune pour déterminer la mission la plus adaptée ainsi que partager la charte d'engagements réciproques.



Voir documentation dédiée au bénévolat au Palabre.

Formation :

Par les stages et le bénévolat des vocations peuvent naître ! Les jeunes se destinant aux métiers de l'animation enfance jeunesse peuvent être accompagnés dans leur formation au diplôme d'État CPJEPS

- Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

INSCRIRE MON ENFANT

Informations pratiques





L'INSCRIPTION, EN 4 ÉTAPES

1

Constitution chez vous du
DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ENFANT
 avec tous ses documents
 (voir page 27).

2

Rendez-vous sur place
 avec le secrétariat Enfance-Jeunesse pour
ADHÉSION AU PALABRE
 &
ENREGISTREMENT DU DOSSIER DE L'ENFANT

3

CRÉATION DE VOTRE ESPACE FAMILLE
 par le secrétariat Enfance-Jeunesse
 (plateforme d'inscription en ligne - voir page 29).

4

RÉSERVATION & PAIEMENT
 des jours d'accueil de loisirs.
 Au choix :

• **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE :**

SUR PLACE,
 au Palabre, auprès du
 secrétariat Enfance-Jeunesse.

EN LIGNE,
 sur l'Espace Famille
*(/!\ Panier virtuel valable 1h30 et
 achat validé à réception mail du ticket,
 message de validation insuffisant.*

• **AUTRES MOYENS DE PAIEMENT :**

SUR PLACE
 par chèque, espèces, CESU...



RÉSERVATION CONFIRMÉE
 (APRÈS PAIEMENT).



CALENDRIER D'INSCRIPTION & PROGRAMMES D'ACTIVITÉS

Calendrier des inscriptions 2025-2026 :

MERCREDIS SCOLAIRES

Centres d'Aubenas et Lavilledieu.

Septembre - Octobre	19-20 Août
Novembre - Décembre	14-15 Octobre
Janvier - Février	16-17 Décembre
Mars - Avril	3-4 Février
Mai - Juin - Juillet	31 Mars - 1er Avril

Inscription à la journée ou demi-journée.

VACANCES

Tous centres de loisirs.

Automne	30 Septembre - 01 Octobre
Noël *	2-3 Décembre
Hiver	20-21 Janvier
Printemps	17-18 Mars
Été	9-10 Juin

Inscription à la journée complète.

ORGANISATION DES INSCRIPTIONS :

- **MERCREDIS SCOLAIRES :**
 - **1er jour :** inscriptions au centre de Lavilledieu.
 - **2d jour :** inscriptions au centre d'Aubenas.
- **VACANCES SCOLAIRES :**
 - **1er jour :** habitants des 28 communes de la CCBA pour les 2 centres itinérants + Priorité donnée aux habitants d'Aubenas pour centre d'Aubenas (3-11 ans uniquement) & de Lavilledieu pour centre de Lavilledieu + Communes conventionnées pour l'accueil jeunes.
 - **2d jour :** communes conventionnées pour les centres d'Aubenas et Lavilledieu.

DATES DES VACANCES

de l'académie de Grenoble :

Du 18 Octobre au 2 Novembre.

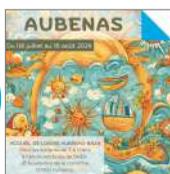
Du 20 Décembre au 4 Janvier.

Du 7 au 22 Février.

Du 4 au 19 Avril.

Débutant le 4 juillet.

* Seul le centre d'Aubenas accueillant les 3-11 ans est actif pendant les vacances de Noël (2de semaine).



Programmes d'activités :

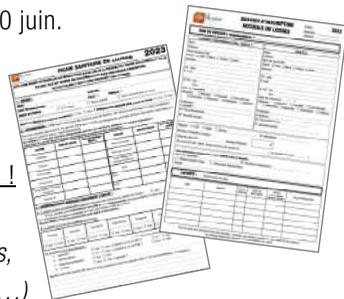
Un programme d'activité par centre de loisirs est élaboré pour chaque **période de vacances scolaires**. Vous pouvez le consulter sur le site internet du Palabre ou demander la version papier auprès de l'accueil du Palabre. Les programmes sont **mis à disposition au plus tard le week-end avant le démarrage des inscriptions**.



DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ENFANT

Fiches à remplir :

- 1 **ADHÉSION ANNUELLE AU PALABRE** : du 1er juillet au 30 juin.
- 2 **FICHE D'INSCRIPTION** renseignée, par famille.
Avec coordonnées à jour !
- 3 **FICHE SANITAIRE** renseignée, par enfant. Valable 2 ans !
(numéros d'urgence, précautions médicales relatives à la santé de l'enfant : allergies, régime alimentaire, pathologies, traitement, précautions à prendre, recommandations utiles...)



Gagnez du temps sur Internet ! (Dématérialisation sur l'Espace Famille prévue pour 2025).

Remplissez les PDF en ligne ou téléchargez ces 2 fiches et apportez les déjà complétées

www.csc-lepalabre.com > Enfance 3-11 ans > ALSH > Dossier d'inscription.

Documents à fournir :

- 1 **NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE** : du parent auquel l'enfant est rattaché.
- 2 **QUOTIENT FAMILIAL**: Attestation CAF ou MSA, OU Numéro allocataire CAF
(à défaut le ou les derniers avis d'imposition du foyer).
- 3 **RESPONSABILITÉ CIVILE** : Attestation au nom de l'enfant OU d'assurance extra-scolaire
(attestation d'assurance scolaire non valable).
- 4 **CARNET DE SANTÉ & VACCINATIONS** : à jour ou certificat médical de contre-indication à la vaccination.

Règlements :

- 1 **ADHÉSION ANNUELLE AU PALABRE** : Famille 10€.
- 2 **ACCUEIL DE LOISIRS** : Voir tarifs pages 30 et 31.

OPTIONNEL : si votre enfant nécessite un accueil adapté (voir page 30).

- 1 **RENDEZ-VOUS** : Maladie, handicap, neurodiversité... nous avons besoin de précisions sur les besoins de l'enfant, son niveau d'autonomie, les situations sensibles, les points de vigilance... pour organiser son accueil.
- 2 **PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ - PAI** : si votre enfant est concerné.
- 3 **JUSTIFICATIF CAF AEEH** - Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé : obligatoire si existant.

SUR PLACE OU EN LIGNE AVEC VOTRE ESPACE

Après remise du dossier complet :

Une fois le dossier de l'enfant constitué et remis au secrétariat enfance-jeunesse, celui-ci peut-être enregistré et votre espace personnel ouvert sur **notre outil informatique, l'Espace Famille**.

Vous avez ensuite **deux possibilités pour inscrire votre enfant** :

- **SUR PLACE** auprès de notre secrétariat enfance-jeunesse, sur les heures d'ouverture (voir couverture du livret).
- **EN LIGNE** sur votre Espace Famille personnel. Afin de rester disponible pour l'accueil du public et de traiter les demandes par ordre d'arrivée, **les inscriptions ne sont pas possibles ni par téléphone ni par e-mail**.

L'Espace Famille :

Outil d'inscription et de paiement en ligne, il vous permet également de suivre vos réservations et demandes sans avoir à vous déplacer.

- **ACCÈS** : www.csc-lepalabre.com
> Rubrique « Enfance 3-11 ans »
>> Portail famille ».



Identifiant = adresse e-mail renseignée sur le dossier d'inscription.
Mot de passe : à créer lors de votre 1ère connexion.

- **NOTICE D'UTILISATION** : mise à votre disposition au téléchargement.

www.csc-lepalabre.com
> Rubrique « Enfance 3-11 ans »
>> Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - informations et contact.
>>> Partie « Réservation et règlement par internet ».



Suivi & liste d'attente :

La rubrique « **Planning de l'enfant** » de L'Espace Famille vous permet de consulter / vérifier vos réservations. Si un centre de loisirs est complet le pictogramme suivant apparaît : .

Si vous souhaitez malgré tout inscrire votre enfant sur liste d'attente, vous devez en faire la demande par e-mail auprès du secrétariat Enfance-jeunesse depuis la messagerie de l'Espace Famille. Son enregistrement sera alors matérialisé par le pictogramme : . L'équipe ne vous contactera que si une place se libère (pas d'appel en cas contraire). Le changement de statut de « réservation en liste d'attente » à « Réservation » est matérialisé par le pictogramme : .

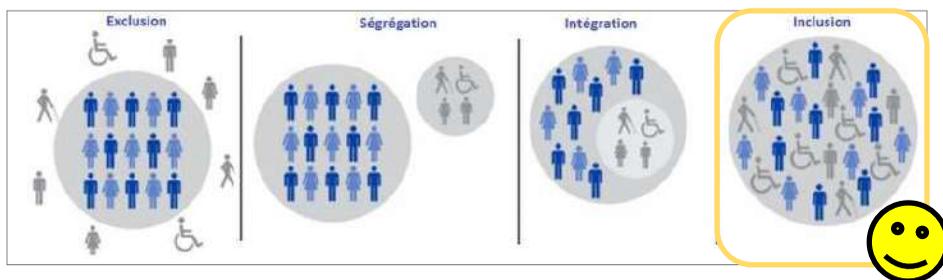
Si les cases sont hachurées  cela signifie que le délai de réservation / annulation est écoulé (plus d'annulation possible sans présentation d'un justificatif - voir page 28).



ENFANTS EXTRAORDINAIRES & NEURODIVERSITÉ

Volonté d'inclusion :

Notre idéal est la prise en compte de l'**individualité** de chacun pour un **accueil inconditionnel** et une **inclusion sociale** de chaque enfant. Or certains enfants ont des besoins très spécifiques nécessitant une attention particulière voire un **accompagnement individuel** au sein du groupe et du fonctionnement collectif. C'est ainsi qu'un **protocole d'accueil** pour les enfants extraordinaires a été mis au point. Il implique un travail d'équipe pour aménagement de l'organisation des animateurs et de l'encadrement du groupe, de façon compatible avec le taux d'encadrement légal. Dans certains cas un **sur-encadrement peut-être sollicité auprès de la CAF**. Dans ce cas l'accueil est limité à un enfant par jour et par centre. Les moyens humains, organisationnels et financiers du centre de loisirs peuvent nous contraindre à refuser une demande, nous orientons alors les familles vers les structures ou les professionnels adaptés, tout en proposant de maintenir un lien.



Protocole d'accueil :

Il a été élaboré pour permettre l'accueil d'un enfant extraordinaire au sein du collectif, qu'il soit en situation de **difficulté** ou de **handicap, visible ou invisible, durable ou passager**. L'objectif est de pouvoir identifier les besoins de l'enfant, puis de trouver des solutions pour y répondre au sein du groupe.

1. ÉCHANGE AVEC LA FAMILLE : première étape incontournable.

Nécessaire pour préciser les habitudes de l'enfant, ses capacités, ses réactions, les situations sensibles à anticiper... et toute autre information d'importance. **L'implication de la famille est indispensable.**

2. AMÉNAGEMENTS : avec l'équipe pluridisciplinaire.

Mise en place d'adaptations et d'outils nécessaires à l'accompagnement de l'enfant au sein du groupe et organisation du rythme de la journée en fonction de ses besoins. Si nécessaire, le groupe d'enfants peut être sensibilisé à l'arrivée de l'enfant extraordinaire.

Pour plus de détails demandez le **PROJET ÉDUCATIF -> Protocole d'accueil des enfants spécifiques.**



TARIFS MERCREDIS SCOLAIRES

Mercredis scolaires - 3 formules au choix :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	AIDES	RESTE À CHARGE FAMILLE
-------------------	-------	-------	------------------------

JOURNÉE COMPLÈTE + REPAS :

0 à 350	9 €	5,50 €	3,50 €
351 à 399	9 €	4,40 €	4,60 €
400 à 449	9 €	4,00 €	5,00 €
450 à 475	9 €	3,60 €	5,40 €
476 à 549	9 €	2,30 €	6,70 €
550 à 580	9 €	1,90 €	7,10 €
581 à 649	9 €	1,10 €	7,90 €
650 à 699	9 €	0,70 €	8,30 €
700 à 720	9 €	0,30 €	8,70 €
721 à 1052	QF X 0,019	2,00 €	Tarif journée - 2 €
1053 à 2050	20 €	2,00 €	18,00 €
2051 à plus	25 €	2,00 €	23,00 €

DEMI-JOURNÉE + REPAS :

0 à 249	6 €	3.50 €	2.50 €
250 à 299	6 €	3.35 €	2.65 €
300 à 350	6 €	3.15 €	2.85 €
351 à 399	6 €	2.70 €	3.30 €
400 à 449	6 €	2.50 €	3.50 €
450 à 475	6 €	2.30 €	3.70 €
476 à 549	6 €	1.65 €	4.35 €
550 à 580	6 €	1.45 €	4.55 €
581 à 649	6 €	1.05 €	4.95 €
650 à 699	6 €	0.85 €	5.15 €
700 à 720	6 €	0.65 €	5.35 €
721 à 1175	QF X 0,0085	0.00 €	Tarif demi-journée
1176 à 1665	10 €	0.00 €	10.00 €
1666 à plus	12.50 €	0.00 €	12.50 €

DEMI-JOURNÉE (SANS REPAS) :

0 à 475	3 €	1 €	2,00 €
476 à 549	3 €	0,25 €	2,75 €
550 à 580	3 €	0,05 €	2,95 €
581 à 649	3 €	0,00 €	3,00 €
650 à 699	3 €	0,00 €	3,00 €
700 à 720	3 €	0,00 €	3,00 €
721 à 1815	QF X 0,006	0,00 €	Tarif demi-journée
1816 à plus	10,90 €	0,00 €	10,90 €



TARIFS

VACANCES SCOLAIRES

Vacances scolaires - 2 formats :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	AIDES MAIRIES & CAF	RESTE À CHARGE FAMILLE (après déduction des aides)
-------------------	-------	---------------------	--

CENTRE DE LOISIRS - 1/2 PENSION :

0 à 350	9 €	5,50 €	3,50 €
351 à 399	9 €	4,40 €	4,60 €
400 à 449	9 €	4,00 €	5,00 €
450 à 475	9 €	3,60 €	5,40€
476 à 549	9 €	2,30 €	6,70 €
550 à 580	9 €	1,90 €	7,10 €
581 à 649	9 €	1,10 €	7,90 €
650 à 699	9 €	0,70 €	8,30 €
700 à 720	9 €	0,30 €	8,70 €
721 à 1052	QF X 0,019	2,00 €	Tarif journée - 2 €
1053 à 2050	20 €	2,00 €	18,00 €
2051 à plus	25 €	2,00 €	23,00 €

SÉJOUR DE LOISIRS - PENSION COMPLÈTE :

0 à 350	22,5 €	5,50 €	17,00 €
351 à 399	22,5 €	4,40 €	18,10 €
400 à 449	22,5 €	4,00 €	18,50 €
450 à 475	22,5 €	3,60 €	18,90 €
476 à 549	22,5 €	2,30 €	20,20 €
550 à 580	22,5 €	1,90 €	20,60 €
581 à 649	22,5 €	1,10 €	21,40 €
650 à 699	22,5 €	0,70 €	21,80 €
700 à 720	22,5 €	0,30 €	22,20 €
721 à 1052	(QF x 0,019) x 2,5	2,00 €	Tarif journée séjour - 2 €
1053 à 2050	50 €	2,00 €	48,00 €
2051 à plus	62,5 €	2,00 €	60,50 €

Repas & Goûters :

Nous travaillons en partenariat avec **Plein Sud restauration**, acteur local qui nous livre les repas, qui sont ensuite servis par notre équipe cantine. Les pique-niques sont fournis par la structure choisie par la direction du centre de loisirs (pour plus de précisions voir Projets Pédagogiques). À l'occasion d'**ateliers cuisine**, les enfants les plus grands peuvent être amenés à préparer leur repas du midi. Le goûter du matin est fourni par les parents, en fonction des besoins de l'enfant. Le goûter de l'après-midi est fourni par la structure et est essentiellement bio et en provenance de la Biocoop ou

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Réservation :

Une fois le dossier de l'enfant complet, il sera enregistré et votre espace famille sera créé.

Vous avez ensuite 2 possibilités pour inscrire vos enfants :

- **SUR PLACE** auprès du secrétariat enfance-jeunesse aux horaires d'ouvertures.
- **EN LIGNE** sur votre Espace Famille personnel.

Les places étant limitées, la réservation préalable est OBLIGATOIRE. Aucune demande de réservation ne sera prise par mail ou par téléphone. Les réservations se font par période selon un calendrier prédéfini, généralement 3 semaines avant le début de la période.

Si le groupe est complet, une liste d'attente est mise en place. Nous pourrions vous y inscrire sur simple demande par mail ou téléphone.

2. Tarif, facturation & règlement :

Le tarif journée est déterminé selon votre quotient familial CAF ou MSA connu au moment de la réservation (attestation fournie par vos soins). Si votre situation évolue, vous devrez nous faire parvenir l'attestation à jour. Aucune rétroactivité ne sera possible.

La facturation est établie à la réservation et les inscriptions sont payables à l'avance.

Plusieurs moyens de paiements sont acceptés :

- CB en ligne depuis votre espace famille,
- Chèques,
- Espèces,
- Chèques vacances, Cesu.

En cas de non-paiement, le centre socioculturel pourra engager une procédure auprès d'un cabinet de recouvrement.

3. Annulation :

En cas d'annulation hors délai, la journée sera facturée au tarif plein. Les aides déduites lors du règlement à la réservation vous seront facturées.

Mercredis scolaires	Vacances scolaires
Délai de 7 jours avant, soit d'un mercredi à l'autre.	Délai de 7 jours avant le début de la période, une fois le délai dépassé, plus aucune annulation possible sur toute la période de vacances.
Avoir valable 1 an.	Avoir valable 1 an.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

4. Absences :

En cas d'absence, un avoir pourra vous être fait sur présentation d'un justificatif médical sous 48h. Si l'absence n'est pas justifiée, la journée sera facturée au tarif plein. Les aides déduites lors du règlement à la réservation vous seront facturées.

5. Règles de vie au centre :

Les règles sont travaillées, discutées, créées et améliorées avec les enfants afin qu'elles leur soient adaptées. Elles sont définies le premier jour des vacances. Les seules règles non négociables par l'équipe d'animation sont celles en lien avec la sécurité.

6. Hygiène et santé :

Nous prenons le temps de sensibiliser les enfants aux petits gestes du quotidien : lavage de main, nettoyage des surfaces...

La fiche sanitaire, confidentielle, doit obligatoirement être complétée. Elle comprend des renseignements indispensables pour assurer la sécurité de l'enfant. Les informations contenues dans cette fiche seront communiquées au médecin en cas d'urgence.

L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Il est fortement déconseillé de l'amener s'il est fiévreux ou malade.

Si votre enfant est soumis à un traitement médical, il pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance médicale.

7. Sécurité :

Nous organisons des espaces sécurisés pour laisser à l'enfant la possibilité de répondre à ses envies et besoins d'expérimenter.

À l'extérieur des locaux, un adulte sécurise le groupe pendant que l'autre repère les lieux pour identifier d'éventuels dangers.

Les animateurs sont garants du respect de la législation en vigueur qui régit l'Accueil Collectif de Mineurs.

8. Responsabilités & assurance :

Les accueils de loisirs sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'association s'engage à accueillir les enfants dans les conditions règlementaires d'un Accueil Collectif de Mineurs en vigueur. *(suite au verso)*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accueil de loisirs est responsable de l'enfant dès son accueil par l'équipe d'animation et jusqu'au moment où l'enfant est récupéré par une personne autorisée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradations d'objets personnels.

Une assurance scolaire et/ou extrascolaire personnelle est nécessaire afin de garantir les dommages dont l'enfant pourrait être l'auteur.

9. Droit à l'image & photographie :

Dans le cadre de nos activités au centre de loisirs, nous sommes heureux d'annoncer la mise à disposition d'appareils photo pour nos animateurs. Cette initiative vise à enrichir les Projets Pédagogiques et créatifs que nous proposons aux enfants. Les animateurs pourront ainsi capturer des moments précieux et illustrer les diverses activités réalisées, tout en favorisant l'expression artistique des jeunes participants. Il est important de noter que cette démarche se fera dans le respect des droits à l'image.

Avant toute prise de vue, nous veillerons à obtenir l'autorisation des parents ou tuteurs, garantissant ainsi la protection de la vie privée des enfants. Nous croyons fermement que ces photos contribueront à créer des souvenirs durables et à valoriser le travail effectué au sein de notre centre.

10. Approbation automatique :

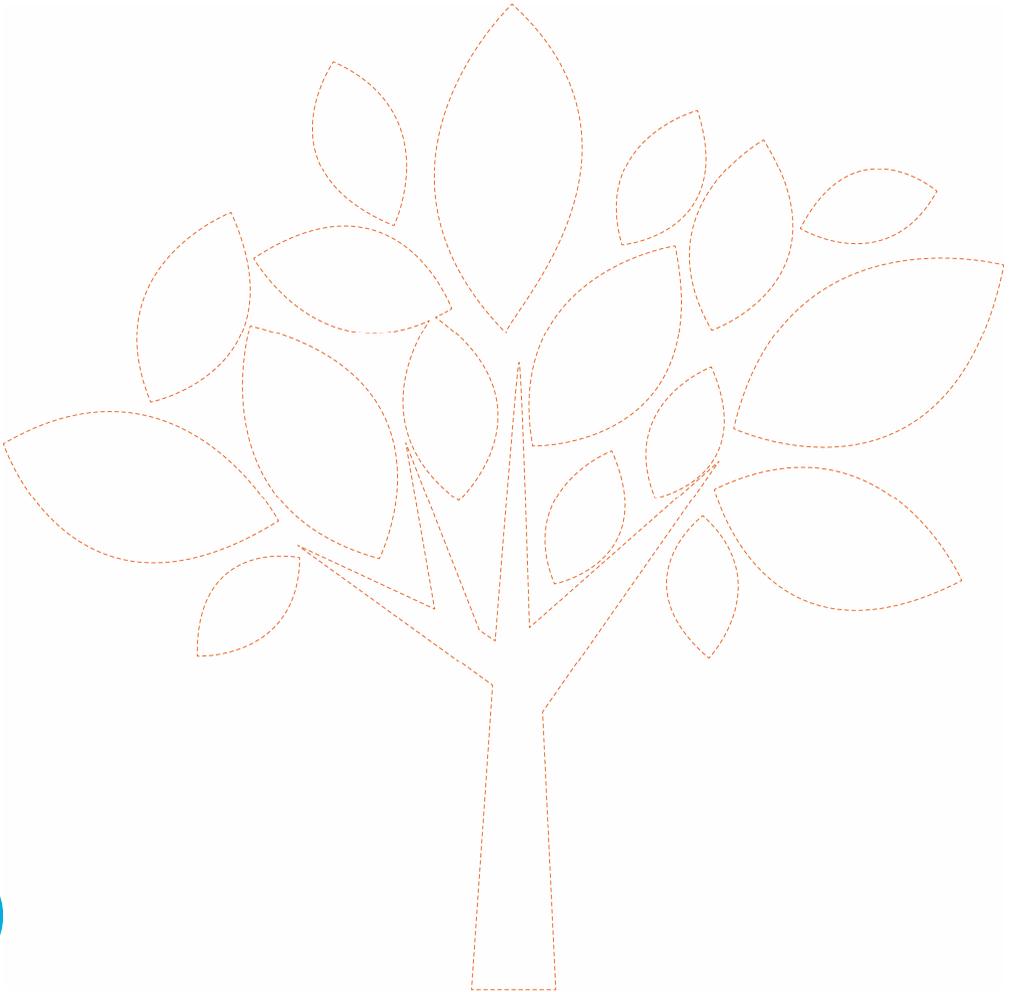
Par la remise de la **fiche d'inscription signée**, la famille :

- **Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.**
- **Confirme qu'elle :**

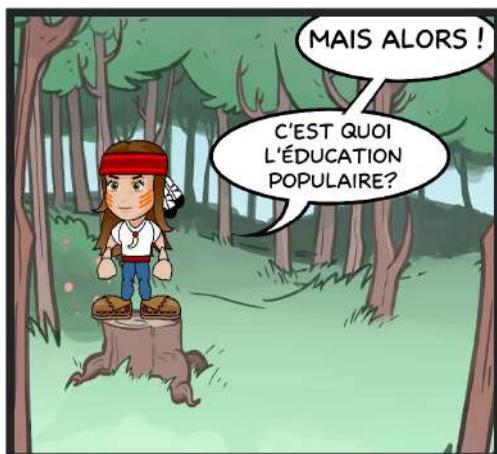
1. Autorise son enfant à participer aux différentes activités, sorties et voyages organisés par le centre socioculturel le Palabre durant le séjour et la période d'inscription.
2. Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ de l'accueil de loisirs.
3. Autorise, en cas d'urgence, la direction de l'accueil de loisirs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de son enfant.
4. S'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés.
5. Autorise le centre socioculturel le Palabre à traiter sur un support informatique les informations concernant son adhésion. Elle bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations la concernant.



COLORIAGE



L'Éducation Populaire pour épanouir les enfants !



CONTACT ACCUEILS DE LOISIRS :

SECRETARIAT ENFANCE-JEUNESSE :

6 rue Albert Seibel, 07200 Aubenas.

☎ 04 75 35 28 73 - ✉ secretariatej.csc@gmail.com

PÉRIODE SCOLAIRE :

L	M	M	J	V
Fermé	08h30 12h00	08h00 12h00	08h30 12h00	Fermé
Fermé	13h30 17h30	14h30 18h00	13h30 17h30	Fermé

: VACANCES

L	M	M	J	V
08h00 12h00	08h00 12h00	08h00 12h00	08h00 12h00	Fermé
14h00 18h00	14h00 18h00	14h00 18h00	14h00 18h00	Fermé

 **Au centre socioculturel Le Palabre,**
6 rue Albert Seibel, à Aubenas.

 **Au centre de loisirs d'Aubenas,**
28 boulevard de la corniche, à Aubenas.

Horaires d'été :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.

Demandez notre brochure générale Centre socioculturel.



CENTRE SOCIOCULTREL LE PALABRE :

6 rue Albert Seibel, 07200 Aubenas.

04 75 35 00 73 - csclepalabre@gmail.com - www.csc-lepalabre.com

Page Facebook : Centre socio-culturel Le Palabre